

REGLEMENT GENERAL
« JEU INTERNET VIRGIN RADIO »
ADDITIF N° 125

La SAS Europe 2 Entreprises organise un jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé « Jeu Internet VIRGIN RADIO » dont le règlement doit être complété par additif.

Le présent additif modifie ou complète selon le cas ledit règlement pour la Période de Jeu du 12 avril 2017 à 10h00 au 18 avril 2017 à 23h59.

Les termes utilisés avec des majuscules sont définis dans le règlement.

▪ **pour l'application de l'article 2 :**

La Période de jeu est ouverte uniquement aux majeurs.

▪ **pour l'application de l'article 4 :**

Il s'agit d'un jeu avec question.

Le nombre de participation autorisée par participant pour la Période de Jeu est de 1 (une).

La question et la bonne réponse correspondante sont détaillées en annexe 1 non disponible au public avant la fin de la Période de Jeu.

▪ **pour l'application de l'article 5 :**

10 participants seront tirés au sort parmi les inscrits ayant répondu correctement à la question et seront déclarés gagnants.

▪ **pour l'application de l'article 6 :**

Détail du lot :

Du 1^{er} au 5^{ème}, le gagnant tiré au sort remporte :

- **1 lot « 2 invitations pour assister à l'avant-première du film « LE JOUR J » au Gaumont Opéra à Paris, le 24 avril 2017 » pas de valeur marchande.**

La Société Organisatrice ne sera en aucun cas tenue responsable en cas accident et/ou de tout incident survenu à l'occasion de l'avant-première. La Société Organisatrice se dégage de toute responsabilité en cas d'annulation de l'avant-première. Le gagnant et son accompagnateur devront se rendre sur le lieu de l'avant-première par leurs propres moyens.

Du 6^{ème} au 10^{ème}, le gagnant tiré au sort remporte :

- **1 lot « 2 invitations pour assister à l'avant-première du film « LE JOUR J » au Gaumont Alésia à Paris, le 25 avril 2017 » pas de valeur marchande.**

La Société Organisatrice ne sera en aucun cas tenue responsable en cas accident et/ou de tout incident survenu à l'occasion de l'avant-première. La Société Organisatrice se dégage de toute responsabilité en cas d'annulation de l'avant-première. Le gagnant et son accompagnateur devront se rendre sur le lieu de l'avant-première par leurs propres moyens.